

A VOTRE SERVICE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.500 Euros
Siège social : 9 Rue Edouard Eynard
69100 VILLEURBANNE
819 150 426 RCS LYON

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

- M. Christophe D'AGATE, propriétaire de quatre-vingt-dix actions, ci.....	90 parts sociales
- M. Maxime D'AGATE, propriétaire de dix actions, ci.....	10 parts sociales

Monsieur Christophe D'AGATE préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la Loi et les statuts, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la présente assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Transfert de siège,
- Démission d'un co-gérant,
- Modification des statuts
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture du rapport du Gérant. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de supprimer de son objet social, à compter de ce jour, l'activité de Transport routier de marchandises à l'aide de véhicules de moins de 3,5 T.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société a été modifié comme suit :

"Article 2 – Objet social

La société a pour objet tant en France qu'à l'Etranger :

- Loueur de véhicules de tourisme avec chauffeurs,
- Transport public de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places,
- Location de véhicules sans chauffeur,
- Vente de tous produits manufacturés non réglementés.

»

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de VILLEURBANNE (69100) 9 Rue Edouard Eynard au 18 Avenue de Saint Paixent – 86150 L'ISLE-JOURDAIN à compter de ce jour et décide en conséquence de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

“Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 18 Avenue de Saint-Paixent – 86150 L'ISLE-JOURDAIN »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Christophe D'AGATE de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Christophe D'AGATE
Gérant (sortant)
Associé



Maxime D'AGATE
Gérant
Associé



